CERTIFICAT QUALIBAT

NUMÉRO **E-E124564** **VALABLE JUSQU'AU** **10/05/2027**

ÉDITÉ LE 20/05/2026

SITUATION ADMINISTRATIVE ET JURIDIQUE

Date de création : 25/05/2012

Raison sociale : PRODEPANNAGES

Forme juridique : SARL
DEPUIS LE 04/04/2025

Capital : 200 000

KERMORVAN
ZONE D'ACTIVITES DE
29340 RIEC SUR BELON

Registre du commerce ou répertoire des métiers :
RC QUIMPER 751 731 993 RCS

Siret : 751 731 993 00026

Code NACE : 4322A

Numéro caisse de congés payés : 5045026

Assurance Responsabilité Travaux :
AVIVA 78552745

Assurance Responsabilité Civile :
AVIVA 78552745

Situation fiscale et sociale : A jour au 19/05/2026

Téléphone : 02 98 71 84 12 **Fax :**

Portable : 06 95 53 31 09

Responsabilité légale :
MARREC ANTHONY GÉRANT

Site Internet :

E-mail : prodepannages@free.fr

Effectif moyen : 7 **Tranche de classification :** EFF2 **Chiffre d'affaires H.T. :** 969 137 **Tranche de classification :** CA4

QUALIFICATION PROFESSIONNELLE

Code	Qualification(s) en cours de validité	Effectif	* Date d'attribution
5211	Remplacement de chaudière gaz/fuel en logement individuel	6	11/05/2023
	Nombre total de qualifications : 1		

* ou du plus récent renouvellement

La durée de validité d'une qualification est de 4 ans ou 2 ans (PROB) sous réserve que l'entreprise ait satisfait au contrôle annuel de suivi.
Lorsque le code à 4 chiffres de la qualification ou de la certification est complété par la mention d'un niveau de technicité, cela implique que l'entreprise est réputée pouvoir aussi effectuer les travaux relevant des qualifications ou certifications du ou des niveau(x) de technicité inférieur(s) à celui qu'elle détient.

LE PRÉSIDENT DE QUALIBAT

Gérard SÉNIOR

SIGNATURE DU TITULAIRE

Signé par QUALIBAT

20/05/2026 16:55

Version 01-2025

La (ou les) qualification(s) attribuée(s) à cet établissement atteste(nt) de sa conformité aux exigences du « référentiel pour l'attribution et le suivi d'une qualification professionnelle d'entreprise et la délivrance du certificat » et aux exigences associées aux qualifications mentionnées ci-dessus, en vigueur à la date de la demande. Ces exigences découlent de la norme NF X50-091.